



## CAPL n° 3 du 15/06/2018 Demande de révision de l'évaluation des agents des Finances Publiques

### Déclaration liminaire

L'évaluation professionnelle telle qu'elle est pratiquée à la DGFIP n'a plus aucun sens pour nos collègues aujourd'hui.

La CGT FINANCES PUBLIQUES revendique un système de notation basé sur des critères objectifs, (note chiffrée et appréciation littérale) permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle, une notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents (es) entre eux.

Nous ré-affirmons l'inutilité du recours hiérarchique. En effet, dans une très grande majorité des cas, l'autorité hiérarchique n'apporte rien, si ce n'est une décision de rejet mal ou pas motivée. Une étape supplémentaire qui ne sert qu'à décourager les agents dans leur recours.

Cette procédure contrainte a pour seul but, avec ses délais stricts, d'empêcher les agents (es) d'être défendus lors de nos CAP locales. Nous en demandons une nouvelle fois sa suppression ! Et ne répondez pas qu'il s'agit d'une procédure prévue par le décret 2010-888 ! Quand un décret est favorable à l'ensemble des collègues, (décret ZUS), la Direction Générale a très bien su s'en affranchir pendant des années.

Nous allons examiner 7 recours, contre 14 l'année dernière.

Concernant les dossiers d'aujourd'hui, les absences pour congés maternité, les problèmes de management, et le manque de reconnaissance restent autant de facteurs pénalisants pour les agents (es).

Dans un contexte de suppressions d'emplois et de restructuration, les agents fournissent bien plus que leur part de travail et ne méritent donc pas d'être ainsi mal traités.

Nous attendons de la Direction Locale qu'elle ne se borne pas à défendre la hiérarchie au détriment des agents (es) mais qu'elle les rétablisse dans leurs droits en toute objectivité.

Les 16 novembre et 22 mars, des dizaines de milliers de salariés, mais aussi de privés d'emploi, retraités, jeunes ont manifesté sur le territoire pour affirmer qu'il ne céderont pas sur leurs droits face à une politique qui favorise les plus riches au détriment des plus pauvres.

Ce gouvernement démantèle les droits des salariés du privés et casse le service public en le privant de ses ressources.

De ce point de vue, l'annonce du programme « comité action publique » 2022, est lourde de conséquences. Il y est clairement annoncé la recherche tout azimuts d'économies drastiques, d'externalisation, de privatisation, d'abandon pur et simple de missions.

Cette politique a une traduction concrète pour la DGFIP : 1600 nouvelles suppressions d'emplois pour 2018, avec des conséquences dramatiques en termes de conditions de travail, de réalisation des missions, de relations avec les usagers ...

De plus le directeur général s'attaque à nos règles de gestion et veut soumettre à la volonté du directeur local nos affectations.

La DGFIP veut des agents malléables à merci.

La volonté d'opposer travailleurs du privé et du secteur public s'est manifesté dans le rétablissement du jour de carence

Rappelons d'abord que, contrairement à ce que prétendent les libéraux de tous bords, les agents de la Fonction publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé, loin s'en faut. Une enquête de l'INSEE le confirme amplement.

Cette mesure fragilise la santé des agents de la Fonction publique et au bout du compte coûtera bien davantage aux finances publiques.

Les élues CGT